La déchetterie

Pour accéder à la déchetterie se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.



Vous pouvez déposer à la déchetterie vos encombrants, papiers/cartons, verres, ferrailles et métaux non ferreux, huiles de vidange usagées, bois, déchets végétaux, gravats, déchets toxiques...

Pour limiter les abus, les passages des particuliers sont dorénavant limités à 16 par an.

Dépôt gratuit

Dépôt < 300kg par apport et par jour

- Gravats, inertes
- Bois
- Métaux
- Divers incinérable

- Divers non-incinérable, plâtre

Dépôt limité

- Déchets ménagers toxiques : 15l/apport
- Huile de vidange : 10l/apport/an
- Batterie : 1/apport
- Pneus sans jante : 4/apport

Sans limite de poids et triés

- Cartons
- Papiers
- Végétaux
- Verre

Dépôt payant

Dépôt > 300kg par apport et par jour, en € TTC/tonne

- Gravats, inertes : 50 €
- Bois : 120 €
- Métaux : 120 €
- Divers incinérable : 160 €
- Divers non-incinérable, plâtre : 180 €
- Déchets non triés : 180 €

Dépôt > 10l par an, en € TTC/litres

- Huile de vidange : 0.30 €

Déchets acceptés

- Ameublement
- DEEE (déchets d’équipements électriques et électroniques)
- Métaux
- Déblais / Gravats
- Déchets verts
- Bois
- Cartons
- Papiers
- Textiles

- Verres
- Batteries
- Piles et accumulateurs
- Lampes
- Déchets diffus chimiques (pot de peinture, vernis, white spirit…)
- Pneumatiques sans jante
- Huile de vidange
- Huile de friture
- Radiographie
- Tout-venant incinérable
- Tout-venant non-incinérable
- Plâtre et plaques de plâtre

Déchets refusés

- Ordures ménagères
- Bouteilles de gaz et extincteurs
- Déchets d’activités de soin
- Déchets infectieux
- Cadavres d’animaux
- Éléments de carrosserie de véhicule
- Médicaments
- Amiante
- Produits explosifs et radioactifs
- Pneus sur jante

Moyens de paiement

Les règlements s’effectuent à chaque passage par chèque, espèce ou carte bleue. Vous avez aussi la possibilité de prépayer vos apports sur www.ecocito.com.

ZI Bessancourt
Route de Pierrelaye
95550
Bessancourt
Infos pratiques

Horaires d’ouverture (7j/7) :

- du 1er avril au 30 septembre : de 10h à 20h sans interruption (sauf les mercredis de 8h à 20h)

- du 1er octobre 31 mars : de 10h à 18h sans interruption
- Fermeture le 25 décembre et le 1er janvier

Liens utiles

Plus d'infos sur syndicat-tri-action.fr